

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » arrêtés au 31 Décembre 2015, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » arrêtés au 31 Décembre 2015.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration du gestionnaire. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

1. Selon les dispositions de la législation fiscale en vigueur, le gestionnaire est tenu de déposer au bureau de contrôle des impôts la déclaration d'existence du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » selon un modèle établi par l'administration afin d'obtenir une carte d'identification fiscale. À ce titre, il est à signaler que, cette obligation fiscale a été remplie au cours du mois de février de l'année 2016.

2. Nous n'avons pas des observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2015.

3. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 11 Avril 2016

**Le Commissaire aux Comptes :
Expertise & Conseil International
Aymen EL ABED**

BILAN
arrêté au 31/12/2015
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	173 399	206 256
a – Actions ,Valeurs assimilées et droits rattachés		155 743	188 594
b - Obligations et Valeurs assimilées		17 656	17 662
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		2 155	3 934
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-10	2 155	3 934
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		175 554	210 190
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	1 607	1 437
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	3 394	3 024
TOTAL PASSIF		5 001	4 461
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-4	166 276	200 717
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	4 276	5 012
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 276	5 011
ACTIF NET		170 553	205 729
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		175 554	210 190

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 31/12/2015

(Unité : en Dinars)

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	8 868	8 833
a - Dividendes		7 937	7 902
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		931	931
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-3	64	71
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 932	8 904
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-7	-1 754	-1 702
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 178	7 202
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
CH 2 - Autres charges	3-8	-2 510	-2 313
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 668	4 888
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-392	123
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 276	5 011
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		392	-123
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-12 458	24 841
* +/- values réalisées sur cession des titres		-17 876	-12 618
* Frais de négociation de titres		-266	-323
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-25 932	16 788

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/2015
(Unité : en Dinars)

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	4 668	4 888
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 12 458	24 841
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 17 876	- 12 618
d - Frais de négociation de titres	- 266	- 323
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 5 256	- 4 770
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a – Souscriptions	9 785	30 944
* Capital	9 791	28 809
* Régularisation des sommes non distrib.	- 247	1 459
* Régularisations des sommes distrib.	240	676
b – Rachats	- 13 773	-
* Capital	- 15 432	
* Régularisation des sommes non distrib.	2 045	
* Régularisation des sommes distrib.	- 387	
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 35 176	42 963
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	205 729	162 766
b - En fin de l'exercice	170 553	205 729
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	1 886	1 596
b - En fin de l'exercice	1 833	1 886
VALEUR LIQUIDATIVE	93,045	109,082
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-12,27%	9,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2015

1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

2 - REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote, sont évalués en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables et sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 173 399 DT et se détaille ainsi :

Code Titre	Quantité	Prix de Revient au 31/12/2015	V. Boursière au 31/12/2015	% Actif
Actions		185 379	155 743	88,715%
ARTES	2 094	15 475	12 618	7,188%
ATB	3 250	14 334	13 640	7,770%
ATL	5 855	16 364	16 540	9,422%
Attijari BANK	400	9 980	9 612	5,475%
BTE (ADP)	660	19 082	11 630	6,625%
CITY CARS	500	6 381	6 652	3,789%
ESSOUKNA	2 000	10 312	7 788	4,436%
EURO-CYCLES	270	7 520	9 217	5,250%
SERVICOM	300	4 245	1 841	1,049%
SFBT	250	5 538	5 588	3,183%
SIAME	6 000	15 240	13 626	7,762%
SOTRAPIL	1 277	11 216	11 187	6,372%
SOTUVER	3 152	16 928	9 122	5,196%
TPR	3 500	15 405	10 931	6,226%
TUNIS RE	1 760	17 361	15 752	8,973%
Obligations		17 102	17 656	10,057%
BTA09MAI2022	17	17 102	17 656	10,057%
Totaux		202 481	173 399	98,772%

Les mouvements du portefeuille durant l'exercice 2015 se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	+/- valeurs réalisées
Solde au 31/12/2014	222 875	600	-17 219	206 256	-
Acquisitions	106 452	-	-	106 452	-
Obligations & Valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Actions	106 452	-	-	106 452	-
Cession et remboursement	-126 846	-	-	-126 846	-17 876
Obligations & Valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Actions	-126 846	-	-	-126 846	-17 876
Variation des +/- valeurs latentes	-	-	-12 472	-12 472	-
Actions	-	-	-12 458	-12 458	-
Obligations & Valeurs assimilés	-	-	-14*	-14*	-
Variation intérêts courus	-	9	-	9	-
Solde au 31/12/2015	202 481	609	-29 691	173 399	-17 876

*Surcotes sur BTA

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8 868 Dinars au 31/12/2015, contre un montant de 8 833 Dinars au 31/12/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des actions		
Dividendes	7 937	7 902
Revenus des Obligations & valeurs assimilées		
Intérêts BTA	931	931
Total	8 868	8 833

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015, à 64 DT et représentent le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Intérêts/ Compte de dépôt	64	71
Total	64	71

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/12/2014

- Montant	200 717
- Nombre de parts	1 886
- Nombre de copropriétaires	12

Souscriptions

- Montant	9 544
- Nombre de parts	92
- Nombre de nouveaux copropriétaires	1

Rachats effectués

- Montant	-13 386
- Nombre de parts	145
- Nombre de copropriétaires sortants	4

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-12 458
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-17 876
- Frais de négociation de titres	-266

Capital au 31/12/2015

- Montant	166 276
- Nombre de parts	1 833
- Nombre de copropriétaires	9

3-5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2015 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Sommes distribuables de l'exercice	4 276	5 011
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	1
Total	4 276	5 012

3-6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 1 607 DT contre 1 437 DT au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Gestionnaire	114	138
- Dépositaire	1 493	1 299
Total	1 607	1 437

3-7 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015 à 1 754 DT contre 1 702 DT au 31/12/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Rémunération du gestionnaire	1 559	1513
- Rémunération du dépositaire	195	189
Total	1 754	1 702

3-8 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2015 à 2 510 DT contre 2 313 DT au 31/12/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Honoraires du commissaire aux comptes	2000	2000
- Rémunération du CMF	195	189
- Publicité & Publication	315	100
- Services bancaire et assimilés	-	24
Total	2 510	2 313

3-9 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 3 394 DT contre 3 024 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Honoraires de CAC à payer	3 279	2 959
- Redevance CMF à payer	62	65
- État retenue à la source	53	-
Total	3 394	3 024

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 2 155 DT contre 3 934 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Avoirs en banque	1 589	3 934
- Sommes à l'encaissement	566	-
- Sommes à régler	-	-
Total	2 155	3 934

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** » est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien

4-3. Données par parts et Ratios pertinents

4.3.1 – Données par part

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
REVENUS DES PLACEMENTS	4,873	4,721	6,181	3,104	2,708
<i>Charges de gestion des placements</i>	-0,957	-0,903	-1,185	-1,114	-0,982
REVENU NET DES PLACEMENTS	3,916	3,819	4,996	1,989	1,726
<i>Autres produits</i>	-	-	0,028	0,042	0,017
<i>Autres charges</i>	-1,369	-1,227	-1,494	-1,066	-1,059
RESULTAT D'EXPLOITATION	2,546	2,592	3,530	0,965	0,685
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	-0,214	0,065	-0,888	-0,043	-0,044
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,333	2,657	2,642	0,922	0,641
<i>* Variation des +/- values potentielles sur titres</i>	-6,797	13,171	-2,703	-15,588	-7,538
<i>* +/- values réalisées sur cession des titres</i>	-9,752	-6,690	-12,236	9,200	0,089
<i>* Frais de négociation de titres</i>	-0,145	-0,171	-0,235	-0,094	-0,049
+/- values sur titres & frais de négociation.	-16,694	6,310	-15,174	-6,481	-7,497
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-14,147	8,901	-11,644	-5,516	-6,813
RESULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-16,694	6,309	-15,174	-6,481	-7,497
<i>Régularisation du résultat non distribuable</i>	0,981	0,774	3,972	-0,318	-4,012
Sommes non distribuables de l'exercice	-15,713	7,083	-11,202	-6,799	-11,509
<i>Distribution de dividendes</i>	2,657	2,641	0,923	0,64	0,942
Valeur liquidative	93,045	109,082	101,984	111,467	117,984

4.3.2 – Ratios de gestion des placements

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Actif net moyen	188 140,839	184 247,539	170 450 ,450	255 979,381	288 101,265
Charges de gestion de placements/Actif net Moyen	0,93%	0,92%	1,11%	0,97%	0,79%
Autres Charges/Actif net Moyen	1,33%	1,26%	1,40%	0,93%	0,85%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net Moyen	2,48%	2,65%	3,31%	0,84%	0,55%